

« VOIS MACRON, IL A DES IDÉES »

Pour reprendre le conseil de François Hollande à l'élève Fleur Pellerin nommée au ministère de la Culture : « *Vois Jack (Lang) ! Il a des idées* », d'aucuns vont voir du côté d'Emmanuel Macron. Il a des idées !

Après la critique des 35 heures et du statut des fonctionnaires qui n'est plus « justifiable », le ministre de l'Économie prétend que l'élection n'est qu'« *un cursus d'un ancien temps* » et « *le libéralisme est une valeur de gauche* ». Hollande dément discrètement et le Président fait l'éloge de son ministre. Ces propos sont caractéristiques d'une politique qui remet en cause les acquis sociaux, propose un budget « *qui conforte la crédibilité de la France sur les marchés internationaux* » comme le prétend Michel Sapin. Les salariés et les retraités, confrontés à de graves difficultés, en feront les frais, malgré la baisse des impôts des ménages de 2 milliards, mesure qui attaque l'impôt le plus juste, loin d'une vraie réforme fiscale pourtant promise.

Il faut écouter le cri d'une hôtesse de l'air à Air France, dont le salaire n'a pas été augmenté depuis quatre ans : « *nous, on les a faits les efforts [...] on veut de la considération et du dialogue* », face au PDG d'Air France qui, en décembre 2014 aux Rencontres patronales de Royaumont, s'interrogeait en public sur la notion d'acquis sociaux, notamment sur l'âge de la retraite et sur le travail des enfants. En ajoutant : « *comme le disait mon homologue de Qatar Airways hier à propos de la grève, chez nous ce ne serait pas possible, on les aurait tous envoyés en prison* ». Raison de plus pour agir tous ensemble ! ■

MARYLÈNE CAHOUET

DOSSIER

Santé et environnement



© Fotolia.fr / Alekss

ACTUALITÉ

Les temps sont à la colère

SANTÉ/SOCIÉTÉ

Alzheimer : un problème de santé publique

LOISIRS/CULTURE

« Lip, c'est reparti ! »

PORTRAIT

Patrick Chamoiseau, chantre de la créolité

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	p. 1
ACTUALITÉ	
UN CLIMAT NAUSÉABOND	
Les temps sont à la colère	p. 2
UN AUTRE REGARD SUR LA GRÈCE	
Une vue de l'intérieur	p. 3
POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS	
Les rendez-vous manqués	p. 4
INTERVIEW	
ACTUALITÉ SYNDICALE	
Entretien avec Roland Hubert	p. 5
SANTÉ-SOCIÉTÉ	
LA MALADIE D'ALZHEIMER	
Un important problème de santé publique	p. 6
SÉCURITÉ SOCIALE	
Menaces sur les CARM	p. 7
REPOUSSER L'ÂGE DE LA RETRAITE	
Une réforme néfaste	p. 7
MIGRANTS, RÉFUGIÉS, UN RÉVÉLATEUR	
Les retraités... actifs au secours de l'avenir	p. 8
DES RETRAITÉS S'ENGAGENT, POUR RÉPONDRE AUX URGENCES	
Trois questions à Marie-Claude Giroud-Panier	p. 8
INVESTIR DANS L'IMMOBILIER ÉTUDIANT POUR SA RETRAITE ?	
Un marché porteur... pour la spéculation	p. 9
VIE SYNDICALE	
1^{er} OCTOBRE À PARIS	
Les retraités à l'Élysée	p. 10
ÉCHOS DES ACADEMIES ET DES DÉPARTEMENTS	
Dans l'Aude : assurer la visibilité de l'action des retraités	p. 10
CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU	
Premiers tours de piste au Mans	p. 11
DOSSIER	
MODESTE CONTRIBUTION À LA COP 21	
Santé et environnement	p. 12
INFOS PRATIQUES	
ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015	
Nouvelles collectivités, nouvelles règles	p. 18
À L'USAGE DES PHOTOGRAPHES OU CINÉASTES AMATEURS	
Règles à respecter dans l'espace public	p. 18
LOISIRS-CULTURE	
CAVERNE DU PONT D'ARC	
Admiration et étonnement garantis !	p. 19
LIGNE 6, STATION BIR-HAKEIM : C'EST LÀ !	
Se perdre Quai Branly	p. 19
« CLASSE DE LUTTE » À BESANÇON	
« Lip, c'est reparti ! »	p. 20
BESANÇON, CE N'ÉTAIT PAS QUE L'HORLOGERIE OU LE TEXTILE ARTIFICIEL...	
Tant que la cheminée fumera	p. 21
CULTURE DE LUTTE, CULTURE EN LUTTE : DE RHODIA 67 À LIP 73	
Entretien avec Georges Maurivard	p. 21
AU FIL DE LA PRESSE	
JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS	
Comme dit Juliette Greco : « Il faut un peu se réveiller »	p. 23
PORTRAIT	
Patrick Chamoiseau	p. 24

UN CLIMAT NAUSÉABOND

Les temps sont à la colère

Noyades en Méditerranée de migrants qui fuient en masse les guerres qui s'intensifient ; fracas en Grèce, soumise au diktat des dirigeants européens... et l'austérité toujours imposée aux Italiens, aux Espagnols, aux Portugais, aux Français... Un terreau fertile pour le repli sur soi et la xénophobie !



© Martine Beaulu-Barlier

Cet été, la Grèce a été victime d'un coup d'État financier,

l'UE imposant au pays la prolongation d'une cure d'austérité aux conséquences tragiques. Il aura fallu du temps, des barques chavirées, des noyades, des drames... pour que l'Europe entrouvre ses portes aux migrants. Mais déjà des murs se construisent en son sein et les contrôles aux frontières refoulent les migrants « économiques ».

Les guerres se poursuivent avec leur actualité sanglante, et le désespoir pousse le peuple palestinien à la révolte contre un colonialisme meurtrier de plus en plus agressif. Conflit qui a des répercussions immédiates là-bas et ici. Quand tergiversations et complaisances de la France et des pays européens vont-elles cesser ? En France, l'austérité continue. Les entreprises sont gagnantes dans le projet de budget 2016, profitant des 16 milliards d'euros qui leur seront de nouveau offerts, en 2016, sans contreparties alors qu'on attend toujours les effets sur la croissance et le chômage et alors que les répercussions sont catastrophiques pour les populations. Les plans sociaux se succèdent et M. Valls condamne les violences des salariés soumis au chantage à l'emploi mais ne dit mot sur la violence d'une

1^{er} octobre. Les retraités en colère. Ils manifesteront à nouveau le 24 novembre.

politique qui jette des milliers d'entre eux dehors. Le gouvernement poursuit la casse des acquis sociaux, du droit du travail, avec une attaque contre les fonctionnaires et leur statut. Et il use sans vergogne du 49-3 et de la « procédure d'urgence » pour faire adopter ses lois.

La Sécurité sociale fête ses 70 ans

Les hommages officiels, certes, ne manquent pas. Mais Marisol Touraine limite la progression des dépenses de santé alors que les exonérations patronales de la cotisation famille s'élèvent à 4,5 milliards d'euros. La ministre se félicite d'une baisse du déficit de 40 % grâce à l'amélioration du régime de retraites qui pourrait devenir excédentaire en 2016. Les actifs et les retraités qui subissent les effets négatifs des réformes successives (recul de l'âge légal de départ, augmentation de la durée des cotisations, recul de la date de revalorisation des pensions...) vont apprécier, au vu de la dégradation de leur pouvoir d'achat. Le principe solidaire de la Sécurité sociale est mis à mal alors que le développement des complémentaires rompt le principe

de « chacun selon ses besoins » pour passer à « chacun selon ses moyens ». Pour les plus de 65 ans, le gouvernement propose de rompre la solidarité intergénérationnelle en livrant leur complémentaire santé à des organismes mis en concurrence au prétexte d'un crédit d'impôt. Les mutuelles de la Fonction publique sont à juste titre contre mais se sont engagées elles-mêmes dans cette voie en développant la tarification par l'âge et selon le niveau de garanties. La MGEN s'inscrit dans cette politique qui va provoquer un coût supplémentaire énorme pour les retraités.

La loi de « modernisation de la santé » et la loi « vieillissement », se caractérisent par leurs insuffisances et ne répondent ni à la demande de l'accès aux soins de qualité pour tous, ni à une prise en charge de la perte d'autonomie par le service public et la Sécurité sociale. Très inquiétant : l'absence des organisations syndicales de retraités dans les nouvelles instances de la loi vieillissement. Ce n'est pas un fait isolé. Il n'y a aucun lieu, aucune instance qui permette aux retraités, à tra-

vers leurs organisations, d'émettre un avis sur l'évolution des pensions, sur leur situation...

Les retraités sont en colère. Ils l'ont exprimé le 1^{er} octobre en envoyant plus de 100 000 pétitions à l'Élysée et en manifestant pour leurs revendications dans les départements. Ils le feront à nouveau le 24 novembre en informant les politiques, les médias et en mobilisant dans les départements autour de la question du pouvoir d'achat. ■ **MARYLÈNE CAHOUE**

CABOSSÉ LE « MODÈLE » !

Les dirigeants allemands n'avaient pas de mots assez durs pour exprimer leur mépris du peuple grec : paresse, tricherie, corruption... Volkswagen vient de prouver que le patronat allemand en connaît un rayon dans la tricherie monumentale. Cela va calmer, pour un temps, leur morgue. Le « modèle » encensé, en oubliant les millions de salariés en sous-SMIC, le voilà bien cabossé. En Allemagne aussi le libéralisme engendre des catastrophes. Gageons que là encore les dirigeants s'en sortiront mieux que les salariés et le... climat.

PIERRE TOUSSENEL

UN AUTRE REGARD SUR LA GRÈCE

Une vue de l'intérieur

Après le coup de force des « institutions » du 13 juillet, des débats légitimes ont surgi en nombre sur la possibilité d'une refondation démocratique de l'Union européenne, sur la nécessité ou non de sortir de la zone euro pour mener une politique alternative, sur le plan B... mais ils ne rendent pas toujours compte de la complexité de la situation sur le terrain.

On peut, par exemple, regarder ce que vit la population grecque à partir d'un exemple concret, celui des dispensaires de santé autogérés. Ces dispensaires sont apparus en 2011 parce que beaucoup de gens faute de couverture sociale n'avaient plus accès aux services de santé publique, d'autant que de nombreux hôpitaux publics ont fermé leurs portes. Des personnels médicaux, des citoyens ordinaires ont ouvert des dispensaires de santé, gérés démocratiquement par des assemblées citoyennes. Après la victoire de Syriza en janvier 2015, c'est toute une société qui se met en attente des résultats des négociations engagées par le gouvernement avec les « institutions » européennes. Dans ces négociations entre États, les mouvements sociaux deviennent spectateurs ou supporters, mais ne sont plus acteurs ni autonomes. Très vite, tout devient suspendu au calendrier des « négociations » et aux pressions exercées jour après jour par les créanciers. Aujourd'hui, beaucoup de mouvements critiquent ce comportement de délégation à l'État.

Après janvier 2015, la situation des dispensaires ne s'est pas améliorée, sauf qu'au bout de quatre ans les personnels bénévoles, qui y exercent en plus de leur travail, sont usés ; sauf que le troisième mémorandum lié à l'accord du 13 juillet va se traduire par de nouvelles coupes budgétaires et l'accroissement du nombre de patients sans couverture sociale.

Après la victoire de Syriza aux élections du 20 septembre, la situation politique est complexe. Dans les dispensaires les militants sont partagés, entre ceux qui ont quitté Syriza, ceux qui sont restés pour en changer l'orientation et ceux qui suivent la stratégie Tsipras. Ces militants, sans masquer leur diversité politique, veulent continuer à travailler ensemble, ce qui suppose de ne pas durcir les clivages et de s'engager dans des actions. Par exemple à Salonique, les militants projettent une journée d'action où patients et personnels des dispensaires accompagnés de citoyens interpellent les salariés des hôpitaux publics sur la nécessité de désobéir aux autorités en continuant de soigner les ►►►

▶▶▶ patients sans couverture sociale, tout en menant un combat commun (dispensaires et hôpitaux publics) contre les nouvelles coupes budgétaires. Depuis le début, les mouvements autogérés se sont fixé deux objectifs : répondre aux besoins de santé et mener la bataille politique pour l'accès aux droits fondamentaux, ce qui passe par l'ouverture de ceux-ci aux très nombreux réfugiés qui sont en Grèce. Alors que « Aube Dorée », mouvement d'extrême droite, organise des prises de sang réservées aux Grecs, les dispensaires sociaux accueillent et mobilisent les migrants. Bien entendu ces mouvements comptent sur notre solidarité, y compris politique pour obtenir une réduction de la dette souveraine grecque. ■ **DANIEL RALLET**



© Mireille Breton

Le 2 juillet 2015, place de la Bastille à Paris.

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Les rendez-vous manqués

Maintenir le pouvoir d'achat des pensions, c'est une des clauses des différentes réformes des retraites. Pour assurer ce maintien, le législateur a prévu d'effectuer un bilan d'étape quadriennal.

Mais l'État n'a pas respecté ses engagements et a manqué les deux premiers rendez-vous quadriennaux auxquels il était tenu. Le premier rendez-vous de janvier 2008 a été annulé sous prétexte que les retraités n'avaient rien perdu depuis 2004. En 2012, en pleine campagne électorale, il a été simplement oublié. La prochaine échéance, de janvier 2016, doit être respectée.

L'examen de l'inflation et des pensions brutes montre que la perte du pouvoir d'achat est de 1,5 % depuis 2004. Ramenée à la pension nette, qui représente véritablement le pouvoir d'achat, elle se monte à 4,4 %. Cette différence provient de l'augmentation de la CSG, de la CASA et des hausses des cotisations mutualistes non prises en compte dans l'indice des prix.

En fait la note est encore beaucoup plus salée si l'on regarde le vécu des retraités. Trois raisons pour expliquer cette situation :

- le rôle de l'indice INSEE qui sous-estime la hausse des prix, en particulier des dépenses contraintes ;
- le recul des dates de revalorisation. Le premier accroissement remonte à 2008. En période de forte inflation, le gouvernement a été obligé, grâce à l'action syndicale, d'augmenter les pensions de 0,8 % en septembre, après la progression des 1,1 % au 1^{er} janvier. Ces deux revalorisations ont compté pour 1,9 %,

alors que rapportées à l'année elles ne représentaient que 1,37 %. Cette perte de 0,5 % s'est répercutée sur les années suivantes. Le recul des revalorisations au 1^{er} avril, puis au 1^{er} octobre, relèvent du même mécanisme ;

- la non-prise en compte dans la perte du pouvoir d'achat des différentes mesures fiscales (hausse de la TVA, flambée des impôts locaux, suppression de la demi-part pour les veufs et divorcés, fiscalisation de la majoration pour trois enfants élevés...) et sociales (déremboursement de nombreux médicaments, franchises multiples, dépassements d'honoraires...).

Tout cela concourt à faire des retraités une cible privilégiée des politiques d'austérité.

La très officielle DREES ⁽¹⁾ montre que les pensions ont baissé de 0,9 % entre 2012 et 2013. Le COR estime que le décrochage des retraites est de 1 % par an par rapport au salaire moyen.

Le respect par le gouvernement des engagements pris lors de la réforme de 2003 est plus que jamais nécessaire pour faire le point en 2016 sur les pertes de pouvoir d'achat subies par les retraités et les compenser. ■

JEAN-CLAUDE LANDAIS

(1) Direction de la recherche, des études, de l'évaluation des statistiques.

ACTUALITÉ SYNDICALE

Entretien avec Roland Hubert

Une rentrée sans problème a dit la ministre ; à l'appel du SNES-FSU et d'autres organisations, les collègues ont apporté un premier démenti et sont déterminés à poursuivre.

Grève et manifestation nationale, une rentrée d'action pour le SNES-FSU ?

Après la grève majoritaire dans les collèges en mai et la publication, dès le lendemain, par le gouvernement des textes installant la réforme du collège, le SNES-FSU avait donné rendez-vous aux personnels en septembre pour une rentrée dans l'action. L'intersyndicale du second degré a pris très vite à la rentrée la décision d'un plan articulé autour d'une grève en septembre et d'une manifestation nationale en octobre.

Alors que la ministre, soutenue par l'UNSA et le SGEN, poursuivait son discours en boucle sur « *la réforme s'appliquera, la contestation faiblit...* », les taux de grévistes du 17 septembre (30 % des attendus) et la réussite du 10 octobre montrent que le refus de la réforme est profondément enraciné dans nos professions et que le potentiel de mobilisation est important. Cependant il nous faut encore passer d'un soutien de l'opinion publique, attesté par de nombreux sondages, à une implication plus visible de toute la communauté éducative dans les actions. En tout état de cause, le SNES-FSU appelle les personnels à refuser toute anticipation de cette réforme et toute implication dans le plan de formation/formatage imaginé par la DGESECO et dans les réflexions sur sa mise en œuvre à la rentrée 2016.

Collège, programmes, évaluation... des réformes cohérentes... et en marche arrière ?

Alors que la loi dite de refondation avait acté un équilibre fragile, la réforme imposée procède d'une autre logique et il n'est pas étonnant que la ministre ait reçu les félicitations de l'OCDE qui y retrouve l'essentiel de ses recommandations : autonomie du chef d'établissement, diminution des heures de cours disciplinaires, programmes inscrits dans une logique de cycle et laissant des espaces de décisions locales en termes de contenus enseignés, transformation de l'évaluation. Même si le Conseil supérieur des programmes (CSP), dans un calendrier infernal, a fourni un travail intéressant sur de nombreux programmes, le projet présenté au Conseil supérieur de l'éducation reste inabouti et s'inscrit dans les dispositifs contestés de la réforme. Il a été repoussé par le CSE mais il est fort probable que la ministre



Roland Hubert

Cosecrétaire général du SNES-FSU

le publiera en l'état. L'attaque contre la cohérence du second degré est majeure et il s'agit effectivement d'un terrible retour en arrière et de l'abandon de l'objectif de démocratisation du second degré avec l'enfermement du collège, pensé uniquement en « continuité » du premier degré, dans la scolarité obligatoire.

Où en est-on maintenant dans la Fonction publique après la tentative de coup de force du Premier ministre sur le protocole PPCR et les déclarations de Macron sur les fonctionnaires ?

La FSU avait décidé de signer le protocole PPCR dans une démarche revendicative et offensive. Il s'agissait bien de porter nos revendications en matière salariale et de déroulement de carrière dans des discussions que nous exigeons, avec la FSU et dans le cadre de l'intersyndicale de la Fonction publique, depuis des années. La question de la signature ne se pose plus et

la FSU a exprimé sa volonté que toutes les organisations soient appelées à examiner les propositions du gouvernement ; elle propose dans le même temps à toutes les fédérations de fonctionnaires de se rencontrer prochainement pour préparer les rendez-vous à venir, et en particulier le rendez-vous salarial confirmé pour février 2016. Les provocations du ministre de l'Économie et des Finances, après les sempiternels rapports de la Cour des comptes, montrent une nouvelle fois l'importance et l'urgence de la défense du service public, du rappel du sens du statut et de la nécessité de construire des initiatives unitaires. ■



LA MALADIE D'ALZHEIMER

Un important problème de santé publique

C'est en 1906 que le Dr Aloïs Alzheimer décrit un cas de démence progressive associée à des lésions dans le cerveau. La maladie qui porte son nom est devenue un problème de santé publique dans la mesure où elle concerne près d'un million de personnes.

Les causes de la maladie d'Alzheimer sont multiples,

l'accumulation de protéines entraînant deux types de lésions cérébrales. Les origines seraient génétiques, physiologiques et environnementales. Les troubles apparaissent progressivement, plutôt après 65 ans, et ne se limitent pas à la perte de mémoire, il y a aussi des troubles du langage, des difficultés à accomplir certains gestes. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de traitements réellement curatifs ; aussi s'est-on orienté vers des conduites préventives afin d'améliorer la qualité de vie du malade et des aidants, et de retarder l'évolution de la maladie. Soit en assurant une prévention vasculaire en luttant contre les facteurs de risque habituels (hypertension, diabète...) ; soit en maintenant une « réserve cognitive » par la stimulation du cerveau. D'autres leviers comme l'alimentation et le maintien d'une activité physique à tous les âges de la vie sont utilisés.

L'accompagnement ne concerne pas que le patient puisque la maladie entraîne souvent le repli sur soi, l'isolement social et débouche parfois sur l'incompréhension de l'entourage, l'épuisement de l'aidant – qu'il soit « naturel » ou non –, voire sur des situations de maltraitance. Ces problèmes nombreux et divers nécessitent d'être pris en compte

et prévenus d'autant que 80 % des malades vivent au domicile. Les familles sont donc au premier rang des aidants qui sont souvent en détresse et exposés à la dépression (trois fois plus de risques). Ce sont donc plus de trois millions de personnes qu'il convient de former à la connaissance et à la compréhension de la maladie, pour favoriser une « bonne conduite d'accompagnement » qui rejaillira sur l'état du malade en évitant l'épuisement. Pour cela on peut avoir recours à des dispositifs mis en place par les politiques publiques, par les ARS ou les départements. La mise en œuvre d'une politique dite de « plate-forme de répit » permet l'accueil temporaire de jour, parfois de nuit pour les aidés et les aidants : c'est le cas des « haltes-répît », du répit à domicile dit « baluchonnage », de la garde itinérante de nuit, des séjours vacances pour le couple aidant-aidé, de l'accueil de nuit ou l'accueil familial temporaire. De nombreuses associations⁽¹⁾ interviennent également et les MAIA⁽²⁾ peuvent être un appui intéressant.

Satisfaire les besoins importants des aidés et aidants suppose des moyens d'un ordre de grandeur sans doute moins important que celui de la compensation par la solidarité collective du reste à charge pour les résidents en EHPAD. Il faut agir pour la mise en œuvre des dispositions qui permettraient à la fois de prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie, et de rationaliser, en l'améliorant, la formation professionnelle et la qualification des personnels salariés intervenant à domicile ou en EHPAD, et de mieux contrôler leurs conditions de travail. Cette revendication demeure d'actualité nonobstant les avancées possibles de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement en cours d'examen au Parlement. La réflexion syndicale doit se poursuivre à l'occasion des prochains congrès. ■

GEORGES BOUCHART

LES MAIA

Les MAIA ou « Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer » sont apparues dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012. Dix-sept sites d'expérimentation ont été financés à partir de 2009.

Les MAIA se sont impliquées dans la concertation qui permet de décroiser les différents secteurs et de construire un projet commun entre les différents acteurs et la gestion des cas individuels y compris complexes en respectant un cahier des charges, chaque gestionnaire suivant 40 cas.

Elles se sont implantées et continuent de s'implanter via les ARS (Agences régionales de santé) ; en 2015, les MAIA sont en voie de généralisation sur les territoires : 257 sont implantées à ce jour. Au-delà du guichet unique, elles s'orientent vers une méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et elles coordonnent l'accompagnement d'autres maladies neurovégétatives que celle d'Alzheimer. Enfin, la future loi d'adaptation au vieillissement va faire évoluer le statut juridique des MAIA en permettant le partage des données de santé entre les différents acteurs qui réalisent des soins à la personne.

G. B.

(1) La plus connue, France-Alzheimer :

www.france.alzheimer.org.

(2) Voir encadré.

SÉCURITÉ SOCIALE

Menaces sur les CARMi

Les Caisses régionales minières (CARMi), qui ont joué et jouent un rôle essentiel dans les bassins miniers, voient leur présence sur le terrain remise en question.

Instauré par le décret du 27 novembre 1946, le régime minier avait pour mission d'origine d'assurer l'ensemble des risques Sécurité sociale pour les seuls mineurs et leurs familles afin de répondre aux besoins d'une population fragilisée par la spécificité du métier.

Le régime minier, avec sa caisse régionale, la CARMi, a développé au fil du temps une offre globale avec des centres de santé fonctionnant dans un cadre pluridisciplinaire sans dépassements d'honoraires avec des professionnels de santé de qualité ; elle a aussi développé un service régional d'aide à la personne décentralisé en territoires de proximité, des établissements de soins de suite et de réadaptation, et des établissements d'hébergement. À mettre aussi à son actif des foyers logements, des résidences services et des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Par décret, l'offre de soins globale est désormais ouverte à toute la population, sauf pharmacie.

Le cas du Pas-de-Calais

La CARMi du Pas-de-Calais, c'est une offre de santé ambulatoire, un pôle d'établissements médico-sociaux, un service d'aide à domicile (SPASAD), 400 professionnels de santé, des structures « Alzheimer » y compris une équipe mobile et l'aide aux aidants soit près de 3 000 emplois dans le bassin minier. Pourtant son avenir n'est pas assuré ; elle est confrontée comme toutes les autres caisses du régime minier à des remises en cause et des tensions avec le ministère de la Santé et les ARS. La convention d'objectifs et de gestion imposée par le ministère rejette la *statu quo*, il conviendrait de réorganiser le réseau de soins en différenciant les centres de santé actifs et nombreux sur le territoire selon des spécialités. Quant aux activités « commerciales » : laboratoires d'analyse, magasins d'optique, pharmacies, laboratoires de prothèses dentaires, elles ne seraient pérennisées que sous réserve de bilan financier excédentaire... ■ **G. B.**
Avec l'expertise précieuse de M. Claude Bouin, administrateur de la CARMi du Nord-Pas-de-Calais.

REPOUSSER L'ÂGE DE LA RETRAITE

Une réforme néfaste

Les réformes des retraites imposées depuis plus de 20 ans ont toutes conduit à l'allongement de la vie active. Le recul de l'âge de départ en retraite a des conséquences sur la santé des individus et contribue à augmenter les dépenses de santé.

On dit communément que « le travail c'est la santé ». Les études sur la relation entre le travail et la santé ne manquent pas, sur les effets bénéfiques comme sur les risques même si, sur ce dernier point, les responsabilités sont rarement établies et les conséquences souvent sous-évaluées. Les effets du chômage sur l'état physique et psychique des salariés privés d'emploi ont eux aussi été étudiés. En se penchant sur une autre catégorie d'individus « sans emploi », les retraités Hélène Blacke et Clémentine Garrouste⁽¹⁾ viennent de combler un vide.

Considérant qu'elles avaient maintenant le recul nécessaire, elles se sont consacrées à l'étude⁽²⁾ de l'impact de la réforme Balladur de 1993 sur la santé des retraités ; cette réforme a modifié la durée de cotisation (40 ans soit 160 trimestres au lieu de 37,5 ans soit 140 trimestres) et le calcul du salaire de référence (les vingt-cinq et plus les dix dernières années) pris en compte pour la retraite. S'appuyant sur les données du baromètre de santé de l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la Santé), elles démontrent que la retraite a globalement un impact positif sur la santé. Elles ont ensuite comparé l'évolution de la santé de retraités du privé à une

cohorte similaire de retraités du public qui n'avaient pas été encore concernés par le recul de l'âge du départ en retraite.

Conclusion sans appel : en allongeant la durée de la vie au travail, la réforme de 1993 a eu des effets négatifs sur la santé des retraités concernés en particulier sur les moins diplômés qui occupaient les emplois les moins qualifiés. Pour les auteurs de l'étude qui se penchent sur l'impact économique des réformes des retraites une autre conclusion s'impose : « *les coûts générés par la dégradation de la santé des travailleurs âgés sont à déduire des économies réalisées par le recul de l'âge de la retraite* ». ■

JEAN-PIERRE BILLOT

(1) Clémentine Garrouste, maître de conférence en économie, Paris Dauphine ; Hélène Blacke, docteur en économie, chargée d'études à la direction générale du Trésor sur les questions de redistribution.

(2) « Les effets collatéraux des réformes des retraites en France », étude publiée dans la revue des *Cahiers de Louis Bacheliers* : www.louisbacheliers.org/dossiers/travailler-plus-longtemps-nocif-sante ; voir aussi l'article de Cl. Garrouste : www.theconversation.com/repousser-lage-de-la-retraite-peut-etre-nocif.

MIGRANTS, RÉFUGIÉS, UN RÉVÉLATEUR

Les retraités... actifs au secours de l'avenir

Face aux lenteurs et aux choix contestables des institutions et du gouvernement, les retraités sont nombreux dans les associations à assurer la solidarité, l'accès aux droits, l'accueil humain et matériel nécessaire aux réfugiés comme à tous les migrants en situation de précarité.

**QUELQUES
ADRESSES**

- <http://www.secourspopulaire.fr>
- <http://www.associationsalam.org>
- <http://www.emmaus-dunkerque.org>
- <http://www.gisti.org/>
- <http://www.france-terre-asile.org/>
- www.romeurope.org/

Pour l'accueil des réfugiés, depuis l'été on a vu dans les sondages « les Français » majoritairement hostiles, puis hésitants et discriminants : « ça dépend qui »... Une constante, les retraités, les « plus de 65 ans » forment un groupe de la population toujours majoritaire pour accueillir et aider : 62 % dans le sondage commandé par BFMTV en septembre. Une réponse à l'urgence, utile à l'action syndicale : ne pas se tromper d'ennemi, ne pas laisser diviser. Les retraités ont vécu ces périodes où la solidarité ouvrière, construite parfois dans la douleur mais réelle, a permis des avancées pour les droits de tous. Aujourd'hui le migrant et sa famille sont instrumentalisés comme concurrents directs pour le logement, l'emploi et même l'école.

Chez les plus âgés, cette instrumentalisation habile des précaires, des « étrangers » pour cibler des coupables « assistés » et réduire les budgets fonctionne mal, tant mieux. Au secours de l'avenir, des retraités enseignants défendent les droits des

migrants, aident à la scolarisation de leurs enfants, levier essentiel pour un meilleur avenir de tous ; ils sont aussi ceux qui votent le moins pour le Front National !

Réfugiés contre migrants ? Une spécialiste des migrations souligne : « Cette distinction est sans doute claire pour l'opinion publique, mais elle revient selon moi à chercher une aiguille dans une botte de foin »⁽¹⁾. Inhumain celui qui « trie », à Calais ou ailleurs, entre ceux qui souffrent et ceux qui périssent. Les Roms (environ 20 000 en France) font les frais de tout cela. Européens, ils n'ont plus droit au statut de réfugié depuis l'amendement Aznar de 1997. Rejetés ailleurs, ils sont malmenés sur notre territoire. Aux côtés de tous ces « étrangers et nos frères pourtant », les retraités se mobilisent, un peu Sisyphe(s), un peu... heureux ! ■

MIREILLE BRETON

(1) Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au CNRS, interview à *Francevinfo* 4/09/2015.

DES RETRAITÉS S'ENGAGENT, POUR RÉPONDRE AUX URGENCES

© Marie-Claude Giroud-Panier



Marie-Claude Giroud-Panier, présidente de la Cimade Lyon

Trois questions à Marie-Claude Giroud-Panier

Enseignante retraitée de lettres, la présidente de la Cimade Lyon nous explique son engagement.

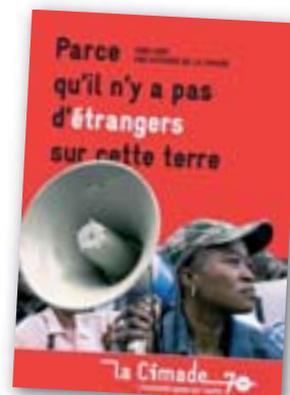
Retraitée et pleinement engagée dans la Cimade : pourquoi ce choix ?

Marie-Claude Giroud-Panier : J'avais envie de faire des choses intéressantes, utiles. Mon engagement à la Cimade s'est fait par hasard. J'ai été contactée par une enseignante que j'avais connue par ailleurs. J'ai commencé par des interventions dans les prisons pour expliquer leurs droits aux prisonniers. Professeur de lettres modernes, j'ai suivi les formations de juriste de la Cimade et j'ai d'abord « fonctionné » en doublette. Puis je me suis consacrée au droit des étrangers. Dans ce domaine, les textes de loi sont limités et accessibles sauf concernant les référés et la jurisprudence. Par contre, la pra-

tique est difficile du fait des politiques des préfetures qui varient tout le temps et des nombreuses circulaires. On se forme sur le terrain.

À l'évidence, un engagement très prenant ?

M.-C. G.-P. : Oui, nous avons beaucoup à faire mais je parviens à distraire du temps pour moi, sauf urgence. J'ai aussi des responsabilités régionales et nationales. Cela me va. Bénévolat ou métier ?



Nous ne faisons pas dans l'amateurisme. À Lyon, nous organisons régulièrement des permanences collectives. Nous recevons les gens tous ensemble et expliquons les « fondamentaux » : ce que sont les OQTF, les preuves de présence en France, la notion de « réputé notifié » (on a un mois pour faire appel : cachet de la poste faisant foi). Ensuite, chaque migrant est reçu individuellement et on lui donne un rendez-vous si son cas nécessite l'ouverture d'un dossier.

À Lyon aussi, l'actualité vous a mis sous pression ?

M.-C. G.-P. : Les demandeurs d'asile vont à « Forum réfugiés » pas ici. Mais depuis la rentrée, nous constatons un afflux de migrants à nos permanences (Afri-

cains surtout et Kosovars) : ce qu'ils voient dans les médias les stresse et ils ont peur d'être abandonnés. Il y a aussi plus de gens dans la rue.

Alors nous avons besoin de bénévoles retraités, qui puissent s'engager dans la durée à côté des étudiants souvent très compétents mais plus mobiles. La Cimade manque de juristes. Elle les forme à l'interne. Chacun peut choisir entre l'animation des permanences, la sensibilisation dans les MJC, les lycées, les centres sociaux, soit travailler aux solidarités internationales. ■

**PROPOS RECUEILLIS
PAR MARYLÈNE CAHOUE**

Renseignements : www.lacimade.org
Courriel : lyon@lacimade.org

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER ÉTUDIANT POUR SA RETRAITE ?

Un marché porteur... pour la spéculation

La France compte 2,39 millions d'étudiants. Pour répondre à leurs besoins, il faut doubler le nombre actuel de logements (environ 340 000) d'ici 2020 selon un rapport gouvernemental⁽¹⁾.

Un retard énorme a été pris par l'État

par rapport à ses propres engagements ; les rapports J.-P. Anciaux 2004 et 2008 en ligne sur le site de la Documentation française, le démontrent sans ambages. Là est l'aubaine pour les promoteurs. L'un des plus en vue le souligne « *Les résidences pour étudiants constituent donc un marché particulièrement porteur, notamment en raison de l'insuffisance du nombre de logements étudiants proposés par le secteur public* ».

Les retraités ou ceux qui préparent leur retraite sont les « investisseurs potentiels ». Harcelés sur le Net, on les rassure : « *le risque de vacance est très faible compte tenu de l'importance de la demande. De plus, des aides au logement sont souvent proposées aux étudiants, ce qui constitue une garantie pour le paiement des loyers* ». Des loyers plus chers, aidés. Mais qui paie en fin de compte ?

Pressés de trouver leurs propriétaires, les promoteurs, aidés par des CROUS abandonnant leur rôle social pour devenir de simples intermédiaires gestionnaires, oublient de souligner que les avantages liés à l'investissement immobilier étudiant imposent de ne pas vendre pendant neuf ans, que le prix de l'immobilier est fluctuant – les réveils douloureux commencent –... que des sites universitaires sont menacés, ce qui rendra ces logements beaucoup moins faciles à louer.



Juillet 2013, étudiants, élus, militants, citoyens, ensemble pour arrêter la démolition de la RUA.

Et pendant ce temps-là, l'État gaspille l'argent public : il permet la démolition quasi-totale de la plus grande résidence universitaire de France (près de 3 000 étudiants et des loyers très modérés), la résidence universitaire Jean-Zay à Antony (92), située sur un terrain propriété du CROUS de Versailles. En 2013 les 10 ha de terrain ont été transférés gratuitement à la CAHB⁽²⁾ pour une opération immobilière et seulement 1 080 logements étudiants sont imposés dans le projet dont 320 réhabilités... ■ **M. B.**

(1) www.etudiant.gouv.fr/cid55684/objectif-680-000-logements-etudiants

(2) Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

1^{ER} OCTOBRE À PARIS

Les retraités à l'Élysée

Les neuf organisations de retraités (UCR-FO, UCR-CGT, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU-retraités, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, UNRPA et LSR) ont été reçues à l'Élysée par le conseiller social du président de la République, M. Michel Yahiel.

Les représentants des retraités n'étaient pas là en visite mais pour dénoncer la poursuite de l'austérité. Ils lui ont remis les cartes postales-pétitions signées par 92 776 personnes auxquelles il faut ajouter 3 178 autres signatures en ligne, sachant qu'en outre, des milliers d'autres ont été déposées dans les préfectures sur tout le territoire national le même jour.

Les représentants des organisations de retraités ont rappelé leurs revendications touchant au pouvoir d'achat en demandant l'arrêt du gel des pensions et des retraites, l'abrogation des mesures fiscales qui frappent les retraités, l'amélioration du pouvoir d'achat et le retour à une indexation au 1^{er} janvier calculée sur l'évolution des salaires et non des prix. Lors de cette audience, ils ont demandé la participation de la représentation des retraités notamment dans les instances mises en place dans la « loi vieillissement » et plus largement dans les lieux de discussion les concernant. Le conseiller du Président a pris note des revendications, confirmé la date du 1^{er} octobre pour la revalorisation des pensions désormais calculées sur l'évolution des prix des douze mois précédents (et non plus en fonc-



© Marianne Beauju-Barthier

1^{er} octobre : déléguée des retraités devant l'Élysée « ça cartonne » !

tion d'une prévision) et a estimé que la suppression de la première tranche d'impôts allait alléger la pression fiscale pour une partie des retraités. Concernant la représentation des retraités dans les instances, il nous a incités à prendre contact avec Laurence Rossignol.

De nombreuses actions ont eu lieu le même jour dans presque tous les départements, bien relayés par la presse locale. C'est donc forte de la réussite de la journée que l'intersyndicale des retraités a décidé de poursuivre l'action par une journée d'information et de mobilisation, au plan local, le 24 novembre 2015. Elle prépare, pour ce faire, un argumentaire destiné à combattre la campagne idéologique contre les retraités et faire la clarté sur le pouvoir d'achat de ces derniers. ■

MARYLÈNE CAHOUET

ÉCHOS DES ACADÉMIES ET DES DÉPARTEMENTS

Dans l'Aude : assurer la visibilité de l'action des retraités

Depuis le congrès de Marseille qui s'est prononcé pour la mise en place des sections fédérales de retraités, le département de l'Aude fonctionne en SFR-FSU.

Comme dans de nombreux départements, les enseignants constituent l'essentiel des forces militantes de la SFR ; mais des camarades d'autres ministères, d'autres professions y participent. Les retraités du SDUCLIAS doivent rejoindre incessamment la section départementale. Des bureaux, ouverts à tous, se tiennent une fois par mois. Lors de l'année scolaire écoulée, avec la CGT, CFDT, CFTC, CGC, FGR-FP, FO, Solidaires, au cours d'audiences auprès de la préfecture et des élus – parlementaires audois, présidence du conseil général – la section départementale SFR-FSU a fait connaître les revendications des retraités face aux dégradations de leur situation : blocage des pensions, fiscalité, accès aux soins, prise en charge de la perte d'autonomie... Des

tracts ont été diffusés sur les marchés de Carcassonne et Narbonne. C'est dans la plus large unité que ces démarches, popularisées par une conférence de presse, ont été conduites, mais cet arc large n'a pas résisté au rassemblement du 1^{er} avril 2015 où les seules CGT et CGC ont manifesté avec la SFR-FSU. En cette rentrée, la section départementale a tenu à ce que l'opération « cartes pétition » ait une réelle visibilité dans le département. Un bureau de la SFR-Aude 11 le 1^{er} septembre et une intersyndicale le lendemain ont remis les militants dans le bain. Bien que la CFDT et l'UNSA du département n'aient pas souhaité se joindre à ces initiatives, les retraités CGC, CGT, FGR, FSU se sont retrouvés pour des collectes de signatures sur les marchés de Carcas-

sonne et Narbonne après l'avoir annoncé dans une conférence de presse. Les retraités CGT et FSU y ont été les plus actifs et les plus nombreux. Près de 500 signatures ont été recueillies dans ces conditions. Elles ont été réparties entre les participants et envoyées à nos responsables nationaux pour l'opération élyséenne. Le 1^{er} octobre, lors d'un rassem-

blement devant la préfecture à Carcassonne, à 15 heures, une délégation a été reçue.

Face à un gouvernement qui s'obstine à faire la sourde oreille, les retraités de tous les syndicats FSU de l'Aude entendent se saisir des initiatives de novembre pour continuer à populariser leurs revendications. ■

GUY AYATS

CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU DU 1^{ER} AU 5 FÉVRIER 2016

Premiers tours de piste au Mans

Pour les retraités comme pour les actifs, les congrès sont un moment important de la vie des organisations démocratiques dont ils sont adhérents. Un moment de réflexion collectif indispensable en particulier dans une période où les points de repère semblent s'estomper.

Alors que faute de temps sans doute, l'exercice n'est pas toujours prisé des syndiqués actifs, les retraités sont plus nombreux à s'investir dans cette démarche démocratique. Les élus de la catégorie retraités ont une tâche ardue : tirer la substantifique moelle des textes, dégager les questions importantes pour inciter chaque retraité à prendre toute sa place dans cette démarche démocratique. Les retraités du SNES et leurs élus auront fort à faire pendant l'année scolaire 2015/2016 avec la préparation des trois congrès nationaux qui les concernent : congrès de la FGR-FP du 14 au 16 juin à Caen, congrès du SNES du 4 au 8 avril à Grenoble... et le congrès de la FSU qui est déjà entré dans une phase de préparation active. Pour le congrès fédéral, la réflexion s'articule autour de quatre thèmes classiques ; trois concernent plus particulièrement les retraités. Une nouveauté cependant avec l'apparition d'un « corpus » en introduction à chaque thème qui reprend l'essentiel des mandats votés lors du congrès de Poitiers et qui ne devrait pas faire l'objet de nouveaux débats.

Le thème 2 « La Fonction publique, une idée moderne » traite dans sa partie 2 des personnels, au 2.7 des retraites et au 2.8 et de l'action sociale. S'agissant des retraites, il conviendra de clairement définir et réaffirmer nos revendications notamment par rapport à la notion de salaire continué à travers la perception d'une pension et de dénoncer toute mesure visant à la paupérisation rampante mais bien réelle des retraités. S'agissant de l'action sociale, vérifier que les retraités sont concernés par nos mandats, la rédaction actuelle est plus qu'évasive sur ce sujet.

Le thème 3 porte sur « la transition écologique et sociale ». Il aborde la crise climatique, la lutte contre

les politiques d'austérité, notamment en Europe, la répartition des richesses. Le chapitre « Droits et libertés » traite de la question des migrants. Les retraites sont abordées principalement sous l'angle du financement. La fiscalité, la santé, le financement de la protection sociale, les services publics sont des enjeux importants de ce texte, qui nous intéresse comme citoyens et retraités.

Le thème 4 consacré au syndicalisme et à son avenir traite plus particulièrement dans la deuxième partie des spécificités du syndicalisme des retraités. Le poids des retraités augmente et augmentera dans la société et, logiquement, dans les syndicats. Il conviendra, donc, de réfléchir à la place des retraités dans la société. L'autre question centrale est de construire un syndicalisme de retraités en lien avec celui des actifs, à l'écoute des adhérents et qui se dote des meilleurs outils et pratiques pour faire aboutir les revendications. C'est d'abord dans les congrès départementaux de la FSU qui prépareront le congrès national que les retraités du SNES viendront débattre. ■

GEORGES BOUCHART



AGENDA

- 17 et 18 novembre : CAN du SNES
- 24 novembre : action intersyndicale retraités
- 25 et 26 novembre : journées d'automne SFR- FSU
- 2 décembre : colloque du COR
- 3 décembre : réunion de la SFRN
- 9 et 10 décembre : assemblée générale des retraités du SNES à Angers
- À partir du 10 décembre : début des congrès départementaux FSU
- 12 et 13 janvier : CAN du SNES et CE de la FGR-FP

MODESTE CONTRIBUTION À LA COP 21

Santé et environnement

En 2015, « Paris au mois d'août », ce n'est plus un titre de film mais un appel à la vigilance-santé pour les populations dites fragiles, avec des restrictions de circulation pour les automobilistes, pollution à l'ozone oblige !

« Paris en décembre », la COP 21 sera-t-elle l'amorce de solutions ou une nouvelle occasion perdue ?

Dossier réalisé par Jean-Pierre Billot, Marylène Cahouet, Françoise Eiden, Jean-Luc Le Guellec, Michèle Olivain, Daniel Rallet, Jean-Louis Viguier



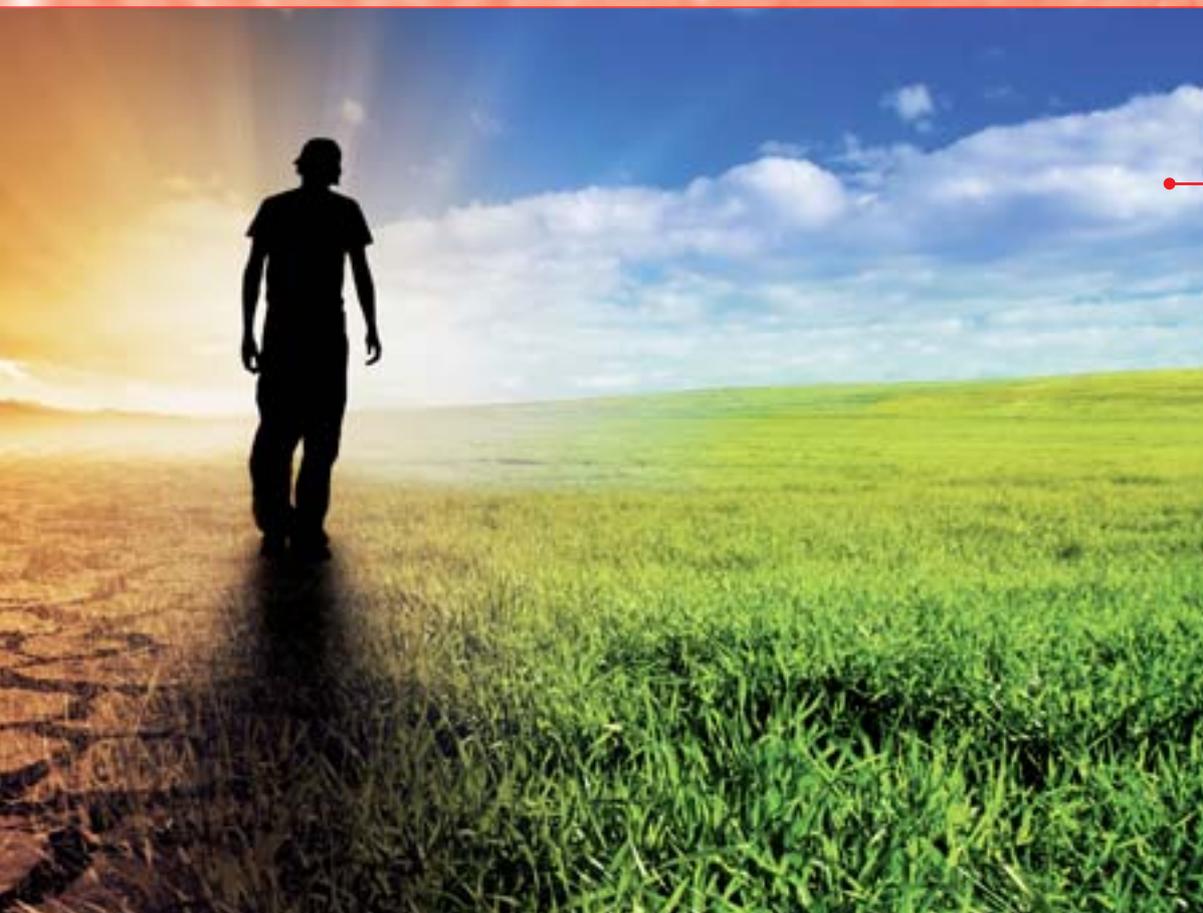
SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Des liens mouvants

Les répercussions de l'environnement sur la santé nous obligent à faire les choix sociétaux adéquats.

L'activité humaine fondée sur des choix économiques et technologiques guidés par des décisions politiques a toujours influé sur l'environnement. Les transformations ainsi engendrées ont toujours eu des répercussions plus ou moins importantes sur la santé humaine. Mais avec le réchauffement climatique dont personne ne nie plus la réalité et les effets, il est devenu fondamental de saisir et surveiller les liens entre l'environnement et la santé.

Les gaz à effet de serre ne sont pas les seules sources potentielles d'effets nocifs sur la santé : d'autres éléments engendrés ou pas d'ailleurs par le réchauffement climatique tels les parasites, les pesticides, les allergènes, les OGM, les particules fines, les résidus de métaux toxiques... ou encore les ondes électromagnétiques et le bruit, sont des dangers reconnus. Il est important de comprendre les mécanismes com-



© Fotolia.fr / Kwest

Réchauffement climatique :
des impacts actuels et futurs
sur la santé humaine.

ants mais bien réels

ur la santé sont maintenant bien établies ; reste à obliger les décideurs

plexes qui engendrent ces phénomènes et leurs conséquences sur la santé humaine.

L'activité humaine – et il ne faut pas oublier de mentionner la guerre et son cortège de destructions – modifie les écosystèmes ; la faune et la flore ont en général des capacités d'adaptation qui leur permettent de réinvestir de façon nouvelle leur environnement, mais ces changements favorisent souvent la résurgence de maladies que l'on croyait éradiquées, l'émergence de nouvelles pathologies ou la propagation d'épidémies. Le déboisement, par exemple, favorise la pullulation des moustiques vecteurs du paludisme ou de la dengue, le rejet des nitrates la prolifération d'algues vertes toxiques, sans parler des effets à très long terme des défoliants déversés sur le Vietnam par les Américains ou des conséquences de Tchernobyl...

Pour les scientifiques⁽¹⁾ qui mettent en relation l'écologie en tant que discipline scientifique et les sciences de la santé, il est nécessaire de définir « la santé » d'un écosystème et de déterminer ensuite son impact sur la santé humaine. Les changements environnementaux procèdent de choix politiques et économiques : chaque citoyen doit être informé et en capacité de se forger son opinion afin de participer en toute connaissance de cause aux choix de société nécessaires. ■

(1) Par exemple, le GRDI, Groupe de recherche international santé des écosystèmes et écologies des maladies environnementales agréé en 2013 par le CNRS ; il regroupe des laboratoires et instituts du monde entier : pour la France, le laboratoire de chrono-environnement et le groupe TheMa de l'Université de Franche-Comté.

QU'ATTENDRE DE LA COP 21 ?

Les objectifs de la COP 21 (21^e conférence des Nations Unies sur les changements climatiques) : aboutir à un accord international s'appliquant à tous les pays et contraignant pour :

- limiter le réchauffement climatique à 2 °C, tous les pays ayant signifié leur engagement ;
- mobiliser à partir de 2020, pour aider les pays en voie de développement, 100 milliards de dollars par an (directement ou via le Fonds vert pour le climat), en termes d'aides à apporter aux pays qui en subissent les effets néfastes.

Les craintes : le même échec qu'à Copenhague, des intentions non suivies d'effet, pas d'engagement confirmé des États, pas d'aide appropriée du Nord vers le Sud... En 2015, les États seront-ils vraiment déterminés à agir tous ?



© DR

André Cicolella, un chercheur en guerre contre les toxiques.

ENTRETIEN AVEC ANDRÉ CIOLELLA

« Il faut nettoyer les écuries d'Augias »

André Cicolella, né en 1946, est chimiste, toxicologue, chercheur en santé environnementale, spécialiste de l'évaluation des risques sanitaires.

Pollution de l'air, pesticides, produits chimiques dangereux : quel est l'impact de l'environnement sur la santé et pourquoi en est-on arrivé là ?

Il faut déjà définir ce que l'on entend par environnement. Je plaide pour une définition large c'est-à-dire plus large que la pollution des milieux, parce que l'on ne peut pas comprendre l'épidémie de maladies chroniques, principale illustration de la crise sanitaire, sans comprendre comment les différents environnements s'influencent : la pollution mais aussi l'alimentation, le mode de vie... et l'environnement social. On peut définir l'environnement comme tout ce qui n'est pas moi ou tout ce qui n'est pas génétique.

La progression de certaines maladies chroniques est souvent attribuée au vieillissement de la population. Est-ce toujours justifié ?

Cela n'explique qu'une petite partie du phénomène. On dispose en France d'un bon indicateur de l'épidémie de maladies chroniques, ce sont les ALD (Affections de longue durée) enregistrées par le régime général de l'assurance maladie. En vingt ans, le nombre de nouveaux cas a progressé par rapport à la population, six fois plus pour le diabète, cinq fois plus pour les maladies cardiovasculaires, quatre fois plus pour les cancers et trois fois plus pour les affections psychiatriques. Si on regarde l'évolution sur dix ans, la population a progressé de 13 %, mais les AVC ont progressé en moyenne de 76 % en France, mais de 131 % en Alsace. Or, le dépistage des AVC n'a pas changé en dix ans : on le dépiste quand on le fait. Quant au rôle du vieillissement, l'évolution est exactement inverse : l'AVC augmente chez les plus jeunes (par an, chez les 35-44 ans : + 4 % chez les femmes et + 3 % chez les hommes) et diminue chez les plus de 65 ans. Même constat pour le diabète : + 56 % en moyenne en France mais + 88 % en Poitou-Charentes. Ce sont à 90 % des diabètes du type 2, qui touchent des populations de plus en plus jeunes.



Vous avez mené de nombreuses batailles dont certaines ont été gagnées. Vous vous identifiez comme lanceur d'alerte et présidez le Réseau environnement-santé (RES). Quelles leçons tirez-vous de ces luttes ? La loi Santé prend-elle en compte vos préoccupations ?

Nous avons créé le RES pour mettre la Santé environnementale au cœur des politiques publiques. La situation a un peu évolué en partie grâce aux actions que nous avons menées et qui ont débouché sur des résultats comme l'interdiction du bisphénol A dans les biberons et les contenants alimentaires ou l'interdiction du perchloréthylène dans les pressings. C'est encore insuffisant. L'objectif est d'obtenir des politiques qui s'attaquent réellement aux

causes des maladies. Ce n'est pas le cas aujourd'hui parce que l'on continue de dire, contre l'évidence, que l'état de santé des Français n'a jamais été aussi bon. La loi Santé reste focalisée sur le système de soin. C'est bien évidemment de faire en sorte que les gens soient soignés le mieux possible, mais c'est également important que les gens soient le moins touchés par la maladie. Aujourd'hui, le cancer, c'est 1 000 cas par jour, 400 morts par jour et, au cours de leur vie, un homme sur deux et deux femmes sur cinq sont touchés. Personne ne peut se satisfaire de cette situation. Il faut construire un grand mouvement citoyen autour de ces enjeux. ■

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://reseau-environnement-sante.fr>



- *Dictionnaire de la pensée écologique*, article Santé environnementale. Éditions des Presses Universitaires de France, septembre 2015.
- *Toxique planète. Le scandale invisible des maladies chroniques*. Éditions du Seuil, octobre 2013.

EN MARGE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le scandale de l'amiante

Le scandale de l'amiante est sans doute la plus grosse affaire de santé publique des dernières décennies.

Le danger sanitaire de l'amiante est connu depuis le début du xx^e siècle.

L'exposition aux fibres d'amiante peut provoquer des fibroses pulmonaires, des cancers de la plèvre qui se déclarent très longtemps après l'exposition subie. « 35 000 personnes sont mortes, en France, d'une maladie de l'amiante, entre 1965 et 1995 ; entre 50 000 et 100 000 décès sont encore attendus d'ici 2025 », selon l'Organisation internationale du travail (rapport 2005).

Les travailleurs de l'amiante et du bâtiment sont les premiers touchés mais l'Éducation nationale compte aussi ses victimes. Nos collègues actifs ou retraités de Jussieu⁽¹⁾, de Quimper, de Gérardmer⁽²⁾ et d'ailleurs... peuvent en témoigner. Ils ont subi une exposition à l'amiante dans des bâtiments universitaires ou scolaires où ils exerçaient. Les collègues à la retraite n'ont en général pas obtenu les indemnités prévues par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) instauré en 2001.

Ce n'est qu'en 1997 que l'amiante a été interdite en France, il aura fallu attendre 2003 pour que « *le risque amiante soit déclaré risque professionnel* ». L'Éducation nationale n'a lancé un « plan d'action » qu'en 2005, et recensé les personnels à risques qu'à partir de 2007. Le rapport du Sénat du 26 octobre 2005 intitulé « *Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir* » énonçait clairement des propositions pour une politique de santé publique. Encore faut-il qu'elles soient mises en œuvre. Espérons que pour le

© phares-balises/recto DVD_100 000 cercueils, le scandale de l'amiante



danger « diesel » le gouvernement investira dans le préventif et ne sacrifiera pas les questions de santé au nom de la rentabilité économique à tout prix (exemple honteux de Volkswagen). ■

Des fibres dont la nocivité était connue dès le milieu du siècle dernier.

(1) Commencé en 1996, le désamiantage du campus Jussieu (Paris 5^e) de l'Université Pierre-et-Marie-Curie n'est pas totalement achevé ; le coût des travaux est actuellement de 1,8 milliard d'euros ; le coût prévu était de 183 millions.

(2) En 1994, six enseignants d'un lycée professionnel de Gérardmer (Vosges) décèdent de leur exposition à l'amiante. Ils avaient tous travaillé dans un atelier dont le plafond perforé était floqué à l'amiante. La plainte déposée par les veuves de ces enseignants a permis d'alerter la presse.

DES SALARIÉS VICTIMES DES PESTICIDES

L'affaire Nutrélia-Triskalia

Il a fallu une bataille syndicale importante pour faire reconnaître comme accident du travail les conséquences d'une politique d'entreprise qui méprise les risques sanitaires.

Le 21 mars 2014, un chauffeur-livreur d'aliments pour bétail, Gwenaël Le Goffic, se suicide sur son lieu de travail, à Plouisy (près de Guingamp, dans les Côtes-d'Armor). Trois mois auparavant, il avait été victime d'un accident de travail (brûlé au visage et aux yeux) alors qu'il déchargeait des sacs d'aliments médicamenteux pour des cochons, sans protection particulière. Ce suicide s'est déroulé dans un contexte sanitaire inquiétant au sein d'une entreprise qui depuis quelque temps accumulait les accidents du travail liés à l'utilisation massive de produits phytosanitaires. Avant ce drame, plusieurs salariés travaillant sur ce site de l'entreprise Nutrélia-Riskalia avaient été intoxiqués. Certains d'entre eux ont été licenciés car déclarés inaptes au travail pour cause de MCM (hypersensibilité aux produits chimiques multiples).

Si, face à ces catastrophes, l'entreprise nie sa responsabilité, les faits sont pourtant accablants : stockage et utilisation de produits interdits (Nuvan Total), dépassement des seuils autorisés (Nuvagrain et K-Obiol), pas d'équipements de protection pour les salariés avec, entre autres conséquences, contamination de la chaîne alimentaire animale et humaine.

L'Union régionale Solidaires s'est mobilisée contre le déni de cette entreprise, avec, à ses côtés, un comité de



© Fotolia.fr / Singkham

Sous un emballage anodin... de vrais poisons.

soutien très actif. Le Tribunal des affaires de la Sécurité sociale (TASS) de Saint-Brieuc avait condamné en septembre 2014 Nutrélia-Triskalia pour faute inexcusable de l'employeur après l'intoxication de deux de ses salariés. Après le suicide de Gwenaël Le Goffic, la Mutualité sociale agricole d'Armorique a refusé de prendre en charge l'accident au motif que pour elle « *il n'était pas imputable au travail* ». Un autre recours a alors été fait par Mme Le Goffic auprès du TASS. L'audience s'est tenue le 4 juin 2015 en présence d'une centaine de personnes venues la soutenir à l'appel du Comité de soutien aux autres phyto-victimes de l'entreprise Nutrélia-Triskalia. Dans son jugement rendu le 3 septembre 2015, le TASS de Saint-Brieuc reconnaît que la mort de Gwenaël Le Goffic constitue un accident du travail au sens de l'article L 411-1 du code de la Sécurité sociale.

Comme l'a déclaré Serge Le Quéau, responsable de Solidaires Bretagne : « *Si ce nouveau jugement positif du TASS de Saint-Brieuc est un désaveu pour la MSA d'Armorique, il est avant tout un soulagement pour la veuve de Gwenaël et sa famille qui se sont battues avec courage et détermination pour que la vérité éclate et que justice soit rendue. C'est aussi un formidable encouragement pour toutes les autres victimes des pesticides qui ont d'autres procédures en cours et qui attendent réparation* ». ■

QUAND LA NATURE REPREND SES DROITS

Les études menées depuis plus de 25 ans⁽¹⁾ sur certaines allergies et certains types d'asthme démontrent que la forte concentration microbienne dans les exploitations laitières traditionnelles sollicite et renforce le système immunitaire des enfants dès avant leur naissance : naître dans une telle ferme diminue de moitié les risques d'allergie. De là à penser que Dame Nature est le remède à tous nos maux, il n'y a qu'un pas que franchissent tous ceux qui ont la conviction que pour sauver notre planète, il faut laisser « la nature reprendre ses droits ». Ce n'est peut-être pas si simple ; un exemple, depuis le démantèlement de l'URSS et la fin d'une politique favorable à l'agriculture, les plateaux d'altitude du Kirghizistan jusqu'alors cultivés sont redevenus de vastes étendues herbeuses, habitat privilégié de campagnols porteurs de l'échinococcose alvéolaire qui ont contaminé 7 % des habitants de cette région. Les phénomènes naturels peuvent aussi lorsqu'ils se conjuguent avec l'incurie humaine, conduire à des catastrophes majeures ; Fukushima est là pour attester. En 1536, un tremblement de terre a ravagé la ville de Bâle et la contrée environnante dans un rayon de plus de 100 kilomètres ; mais Fessenheim, c'est à quelle distance de Bâle ?

(1) Service pneumologique du CHRU de Besançon

« POLLUTION DE L'AIR : LE COÛT DE L'INACTION »

Le rapport du Sénat veut dresser un constat objectif sur la question de l'impact économique et financier de la pollution de l'air : à partir de diverses données et estimations, il chiffre le coût individuel, social, sanitaire et économique des maladies et de la mortalité liées à la pollution atmosphérique (vieillesse prématurée, pathologies pulmonaires, cardio-vasculaire...). Selon l'étude de l'OMS et de l'OCDE publiée en 2012 : « *En France, le nombre de décès prématurés en raison de la pollution particulaire en 2010 est estimé à près de 17 000, pour un coût évalué à plus de 48 milliards d'euros, ce qui correspond à 2,3 % du PIB national* ». Selon « Air pur pour l'Europe », le coût total de la pollution de l'air s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an. Certes réorienter la production industrielle et l'industrie automobile a un coût, mais le bénéfice net de la lutte contre la pollution de l'air serait de 11 milliards d'euros par an, sans tenir compte du « coût » des souffrances et du mal-vivre de ceux qui en subissent les conséquences...

Enquête du Sénat - Rapport de juillet 2015

POUR NE PAS CONCLURE

L'engagement de tous

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé », proclame la Charte de l'environnement. Il s'agit de la faire vivre pour tous.

Le sommet COP 21 se tiendra à Paris du 29 novembre au 12 décembre.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 300 000 morts liés à cette question par an, 2014 a vu le nombre de déplacés climatiques dépasser celui des déplacés dus aux guerres. Sans parler des restrictions sévères en eau. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, il n'y a pas de fatalité « naturelle », la résolution ou non de ces problèmes résulte de choix politiques et les sociétés civiles doivent intervenir. La FSU et le mouvement syndical doivent prendre toute leur place pour porter les revendications de mesures de prévention ou de précaution visant à réduire les sources de nuisance et diminuer l'exposition des populations dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement, de l'urbanisme, du transport, de la recherche, de l'agriculture..., faire que la transition ne se fasse pas sur le dos des salariés mais devienne une opportunité pour répondre aux inégalités sociales, au chômage, pour construire et développer les services publics.

Certes il faudra mobiliser d'importantes ressources pour la transition sociale et écologique. Elles existent si on regarde simplement le coût de la fraude et de l'évasion fiscale, 1 000 milliards d'euros au sein de l'Union européenne, et le montant des subventions aux énergies fossiles, 10 millions de dollars par minute selon le FMI.

Il ne faut pas seulement compter sur les États pour faire évoluer la situation. La mobilisation de

citoyens, d'associations, de collectivités a d'ores et déjà entraîné des modifications de comportements, tissant souvent des liens de solidarité. Autour de la COP 21, se tiendront un peu partout des événements : débats, tables rondes, participations plus ou moins festives ; il y aura des manifestations décentralisées dans plusieurs villes initiées par des associations ou des collectivités. À Paris, deux dates phares : le 29 novembre et le 12 décembre, deux manifestations pour encadrer l'événement, sensibiliser la population et convaincre les décideurs politiques de peser sur les décideurs financiers... ■

Arrivée à Paris du tour Alternatiba le 27/09/2015 : changer le système, pas le climat.



© Wikimedia Commons/Lionel Allorge

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu
Permanence téléphonique les jeudi et vendredi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31

À L'USAGE DES PHOTOGRAPHES OU CINÉASTES AMATEURS

Règles à respecter dans l'espace public

Ceux qui aiment immortaliser des scènes de la vie quotidienne – y compris dans l'espace public – peuvent y photographier aussi bien une célébrité que toute autre personne à condition de ne pas saisir d'éléments de leur vie privée, mais ne peuvent pas en diffuser les clichés sans leur accord⁽¹⁾. De même ils n'ont en aucun cas le droit de mettre en diffusion les images d'enfants sans l'accord de leurs parents. Attention donc aux photos personnelles affichées avec accès public dans le « cloud » c'est-à-dire dans les centres de stockage internet, types cloud-Orange ou Google-photo : bien regarder les règles de confidentialité dont la lecture est en général proposée lors d'un premier usage.

Il n'est pas permis de filmer ou de photographier un artisan en train de faire une démonstration de son métier, ni de faire des photos de bijoux artisanaux, tout cela pouvant relever d'un domaine protégé par le droit de la propriété intellectuelle et industrielle ou encore du droit d'auteur. En revanche, ils peuvent filmer ou photographier les pêcheurs dans un port, une maison typique d'une région mais à condition de ne pas dévoiler d'éléments de la vie privée ou de l'identité.

Les prises de vue sont interdites en France dans les métros ainsi que dans les gares et les bus. Dans les théâtres, l'interdiction s'applique à toutes les salles de spectacles, afin de respecter droit d'auteur et droit des interprètes. En ce qui concerne les musées, il suffit de respecter les règles affichées. Cependant, dans les musées et monuments nationaux, les photos sont autorisées depuis 2014 en application d'une charte⁽²⁾ de bonnes pratiques « tous photographes » établie par le ministère de la Culture.

(1) www.legifrance.gouv.fr, le droit à l'image : article 9 du code civil et article 226-1 du code pénal.

(2) www.culturecommunication.gouv.fr, charte « tous photographes ».

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Nouvelles collectivités, nouvelles règles

À partir du 1^{er} janvier 2016, la France sera organisée en treize Régions issues des vingt-deux anciennes dont certaines

ont fusionné, sans modification des départements qui les composent. Les élections des 6 et 13 décembre 2015 vont mettre en place les nouvelles « assemblées régionales » qui succéderont aux conseils régionaux. Les Régions de la France métropolitaine ainsi que la Guadeloupe et La Réunion vont élire leurs assemblées régionales selon des règles identiques ; la Corse se dotera d'une assemblée selon un scrutin spécifique ; la Guyane et la Martinique vont élire leurs assemblées car elles deviennent des collectivités territoriales uniques impliquant la fusion du département et de la Région. Mayotte n'aura pas d'élection.

Si le renouvellement intégral des assemblées régionales reste fixé à six ans, la loi y redéfinit en revanche le nombre d'élus de chaque département afin d'en préserver la représentativité.

Le mode de scrutin présente des nouveautés

« Au premier tour, la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. » Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour auquel seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent se présenter.

Pour le deuxième tour les listes peuvent être modifiées, notamment fusionner avec des listes ayant obtenu au moins 5 %. La répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le premier tour, sans que la majorité absolue soit requise.

Les listes de candidats doivent être constituées selon le principe de stricte parité et « les départements dont la population est inférieure à 100 000 habitants doivent disposer d'au moins de deux conseillers régionaux contre quatre pour les départements dont la population est égale ou supérieure à 100 000 habitants. » ■



Les lois changent, les bâtiments restent.
Que va devenir l'hôtel de Région de Montpellier ?

CAVERNE DU PONT D'ARC

Admiration et étonnement garantis !

La réplique de la « Grotte Chauvet », rebaptisée « Caverne du Pont d'Arc » pour des raisons de propriété intellectuelle, a ouvert ses portes au public le 25 avril.

La grotte originelle a été découverte en 1994 ; les visites ont été rapidement limitées à quelques dizaines de chercheurs respectant un protocole très strict pour permettre la conservation des 477 représentations qu'elle contient.

En 2012 la construction d'une réplique a été entreprise sur le site du Razal à Vallon-Pont-d'Arc. Depuis son ouverture, des milliers et des milliers de personnes l'ont déjà visitée et son succès ne se dément pas. Il faut dire que cette réalisation est vraiment exceptionnelle : contrairement aux répliques de Lascaux qui ne présentaient qu'une partie des fresques pariétales, ici tout a été reproduit dans le moindre détail, qu'il s'agisse des concrétions – on circule sur des passerelles au milieu des stalagmites, stalactites, draperies magnifiquement éclairées –, des gravures ou des peintures, plus belles les unes que les autres ; la scène de lionnes chassant

un troupeau de rhinocéros est grandiose ! Trente-cinq entreprises et plusieurs corps de métiers ont œuvré pour relever cet incroyable défi technologique, artistique et scientifique. Mais outre l'admiration devant la perfection des représentations et la qualité de leur copie, c'est l'étonnement et le questionnement qui dominent : quel sens ces artistes qui ne se pensaient sans doute pas comme tels, entendaient-ils donner aux œuvres qu'ils réalisaient dans cette grotte ardéchoise ? Un crâne d'ours des cavernes posé sur un « socle » de pierre, une peinture troublante assemblant tête cornue, bassin féminin et membres d'une lionne et d'un bison est-ce l'évocation d'un sorcier, d'un chaman ? Des mains apposées en certains endroits évoquent sans doute un espace « sacré », des pratiques rituelles, elles-mêmes célébrant des mythes ; la signification de ces « récits

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Plateau du Razal, 07150 Vallon-Pont-d'Arc
Accès routier par l'autoroute A7, bretelle à hauteur de Pierrelatte.
Heures d'ouverture : elles varient selon la période de l'année (ouverture 10 heures en hiver, 8 h 30 l'été, fermeture 17 heures l'hiver, 22 heures l'été...).
Tarifs : adulte 13 euros, enfants entre 10 et 17 ans 6,50 euros. Il est vivement conseillé de réserver sa visite (par Internet uniquement).
Pour tous compléments d'information : 04 75 94 39 40.
Surtout voir les sites :
• www.cavernedupontdarc.fr pour informations et réservation
• www.archeologie.culture.fr/chaudet/fr pour une visite virtuelle



sur le monde » nous échappe et nous échappera sans doute à jamais. Une incitation par nos semblables de plus de 36 000 ans à nous interroger sur nos propres mythes et la place qu'ils tiennent dans nos vies ? ■

JACQUES PERRAT

LIGNE 6, STATION BIR-HAKEIM : C'EST LÀ !

Se perdre Quai Branly

À peine a-t-on dépassé la Maison du Japon que la pointe métallique de la Tour Eiffel apparaît au-dessus des toitures ardoisées des luxueux immeubles du quartier ; le quai ombragé se dédouble tout à coup : la courbe vitrée du musée des Arts Premiers renvoie en miroir comme une jungle d'arbres et de végétaux...

MUSÉE DU QUAI BRANLY EN PRATIQUE

OUVERTURE

- **Mardi-mercredi-dimanche :** de 11 heures à 19 heures.
- **Judi-vendredi-samedi :** de 11 heures à 21 heures.

OUVERTURE DU JARDIN

- **Du mardi au dimanche :** 9 h 15-19 h 30.
- **Judi, vendredi et samedi :** 9 h 15 à 21 h 15.

RESTAURATION

Le café Branly dans le jardin, le restaurant « les ombres » sur la terrasse.

www.quaibrany.fr

Le lieu inspire d'emblée : d'abord un hall immense, démesuré, où l'on se perd déjà : collections permanentes, dédales obscurs et douces lumières, médiathèque, salles de séminaires, auditorium... Puis un ruisseau lumineux qui serpente sur le sol de la rampe d'accès aux différentes collections ; enfin une sculpture du Mali, un personnage à tête d'homme et torse de femme pour nous accueillir. La découverte peut commencer.

Océanie, Asie, Afrique, Amériques, le périple est immense, hors de portée en un seul voyage pour qui sait s'arrêter, s'éblouir ou se faire peur. Dans des espaces légèrement inclinés sobrement éclairés apparaissent masques, statuettes, objets quotidiens, étoffes, offrandes placés dans des vitrines séparées permettant la vue totale de chacune des pièces et, continent après continent, l'identité de chacun.

Une déambulation au rythme lent entre objets de nacre et d'écaillés de tortues, tressages et masques de bois polychrome aux oreilles décollées, aux yeux cylindriques exorbités couleur bleu de lessive, matériaux ennoblis, vannerie, plumes. Le cubisme s'impose aux visiteurs. Traditions, croyances, cultes initiatiques, fêtes des récoltes, les arts premiers témoignent de la diversité et invitent au dialogue des cultures. Un lieu à se perdre qui, si l'on ne prend garde au marquage coloré du repère au sol, égare le voyageur dans le labyrinthe.

Dépaysement et émotion, le visiteur sort du lieu, plus curieux qu'à l'entrée ; la boutique-librairie permet un choix intéressant d'ouvrages, de très belles cartes postales, de livres... de quoi se préparer à une prochaine visite, un prochain voyage. ■

ANNIE EVENO, JACKY BREGOU

« CLASSE DE LUTTE » À BESANÇON

« Lip, c'est reparti ! »

Le 15 octobre 1973, Pierre Messmer alors Premier ministre avait affirmé péremptoire « *Lip, c'est fini* ». Juin 2015, les médias annoncent que la production de montres allait repartir ! C'est donc le moment de revisiter « l'affaire Lip ».



Cabu chez Lip
En juillet 1973,
Cabu est à
Besançon : extraits
du reportage paru
dans *Charlie Hebdo*
du 16 juillet 1973.

BESANÇON, CE N'ÉTAIT PAS QUE L'HORLOGERIE OU LE TEXTILE ARTIFICIEL...

Tant que la cheminée fumera

« *Souvenirs d'un ouvrier papetier* » Marcel Landry fils d'ouvrier-papetier a travaillé aux papeteries de Novillars dans la banlieue bisontine pendant près de 35 ans ; il a confié ses souvenirs aux Amis de la Maison du Peuple : aucune nostalgie, une chronique pour le présent.

L'expérience syndicale de Marcel Landry nous parle du cœur du travail. Il décrit la notion d'investissement de soi quand il évoque les astuces et trucs pour obtenir une bonne marche machine, et une bonne production ; cela passe inévitablement par un esprit d'équipe forgeant le collectif de travail. Mettre en œuvre ses capacités dans la réalisation de tâches, permet de s'extraire des préoccupations personnelles, de participer à une histoire autre que la sienne et de, renforcer l'image de soi : on peut vivre dignement de son travail et être fier d'appartenir à la classe ouvrière.

Le remplacement d'un papier dit noble par un papier bas de gamme est ainsi perçu

comme une sorte de dégradation : les ouvriers s'identifient à leur activité. Chacun est sommé de se mobiliser afin d'obtenir la meilleure performance. Mais l'outil de travail est resté vétuste sous la pression des marchés et du court terme. Du coup pour exercer correctement son métier, il faut prendre sur soi.

Le témoignage du combat de Marcel Landry peut se lire, selon les mots d'Yves Clot, chercheur en psychologie du travail, comme une « initiation pour les jeunes générations à la vie du travail avec ses épreuves surmontées, des obstacles transformés en atout » et permet de démontrer que « l'histoire séculaire du travail n'a pas été vécue



Se procurer le témoignage de M. Landry auprès des Amis de la Maison du Peuple.

pour rien » car malgré tous les aléas, la cheminée continue de fumer. ■

FRANÇOISE MARPAUX

CULTURE DE LUTTE, CULTURE EN LUTTE : DE RHODIA 67 À LIP 73



© DR
Georges Maurivard
Militant ouvrier,
président des « Amis
de la Maison du Peuple
de Besançon »

Entretien avec Georges Maurivard

Embauché à l'usine Rhodiaceta (textile artificiel) de Besançon en 1962, Georges Maurivard a d'abord milité à la CFTC puis à la CFDT dont il est un des leaders pendant la grande grève de 1967. Il est l'un des protagonistes du film de Chris Marker *À bientôt j'espère* qui rend compte de cette lutte ; membre dès l'origine du groupe Medvedkine, il rejoint la CGT. En 1973, il est l'un des responsables de l'UL-CGT. En 1977, il est l'un des deux adjoints communistes élus sur la liste d'union de la gauche à Besançon.

PETITES PRÉCISIONS

CHRIS MARKER 1921-2012 : « Le plus célèbre des cinéastes inconnus ». Pour le grand public, il est le réalisateur de *Le Fond de l'air est rouge* (1977), de *Chats perchés* (2004). Les militants le connaissent pour *Loin du Vietnam*, film collectif dont il fut le promoteur en 1967 ou pour *À bientôt j'espère*, film sur Rhodia ou encore *Puisqu'on vous dit que c'est possible* de 1973, essai de ciné-tract sur Lip. Beaucoup de ses films sont accessibles sur le site de l'INA.

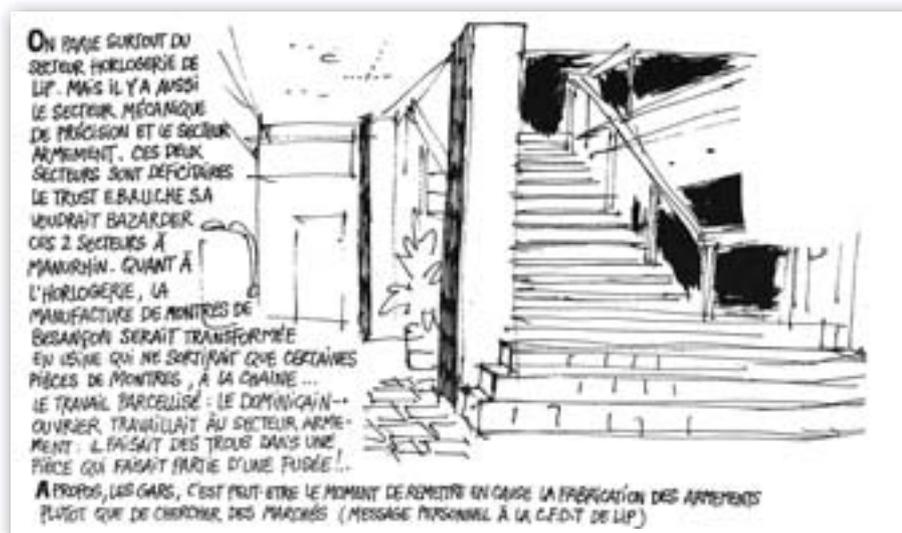
• **GROUPE MEDVEDKINE** : groupe formé à Besançon en 1967 autour de Chris Marker et de Pol Cèbe, de cinéastes, de techniciens et d'ouvriers de Rhodia, puis à Sochaux (Peugeot) en 1974 pour la création en commun de films militants. Dans *Rhodia 4 x 8*, film-tract produit et réalisé par le groupe, Colette Magny chante le *Flamenco de la Rhodia*. À voir : www.arte.tv/fr/lesgroupes-medvedkine-et-rodia.

• **POL CÈBE** : militant ouvrier, animateur culturel, cinéaste et poète. Embauché à Rhodia en 1956, bibliothécaire du CE, il a joué un rôle déterminant dans l'action culturelle dans l'entreprise et le CCPPO dont il fut un des fondateurs et un des grands animateurs : pour lui le livre était une arme et le cinéma comme toutes les autres formes d'Art devait être à la portée de tous.

Cabu à Besançon en juillet 1973, un souvenir ?

Georges Maurivard : Je ne l'ai pas rencontré à l'époque et pour dire vrai j'ai surtout redécouvert son reportage quand nous, les Amis de la Maison du peuple, avons organisé conjointement avec le CCPPO une exposition pour les quarante ans du conflit Lip.

Cabu a une approche fantastique de la ville, du contexte local, du conflit... un regard fraternel et plein d'humour, mais aussi lucide, très différent de celui de ses confrères « venus du monde entier »... et ce reportage ►►►



►►► date pourtant de juillet, de la grande période d'euphorie et d'espoir, avant l'intervention des CRS.

L'intervention des CRS du 14 août ?

G. M. : Oui, le jour où le préfet a fait évacuer l'usine en spéculant sur la torpeur estivale ; c'est à ce moment que l'intervention de l'UL-CGT prend de l'ampleur : nous avons immédiatement appelé toutes les usines de Besançon à débrayer. À l'instar de Rhodia beaucoup d'entreprises locales ne fermaient pas pendant les vacances. Dès le lendemain un meeting a réuni des milliers de Bisontins en présence des leaders nationaux G. Seguy et E. Maire. Localement, au départ du conflit, la solidarité avec les Lip n'était pourtant pas évidente : les horlogers se considéraient un peu comme l'aristocratie ouvrière ; on disait sous forme de boutade qu'après le boulot ils troquaient leur blouse blanche contre un costard cravate pour aller se balader en ville.

C'est aussi une période de désaccord entre la CFDT et la CGT

À l'origine, la CGT était majoritaire chez Lip ; puis la CFDT a pris avec le comité d'action le *leadership*. Il y avait des divergences sur les modalités d'action explicables par un contexte extrêmement difficile et nouveau : c'était toute l'horlogerie qui était en crise, y compris en Suisse ; dans la vallée de Joux, juste à la frontière les entreprises licenciaient massivement. Les divergences les plus importantes sont apparues

sur la sortie de crise : nous étions pour le « plan Giraud » car il avait la garantie de l'État ; rien ne dit que cette solution aurait été la bonne. La CFDT a préféré la solution Claude Neuschwander... le choix d'un patron progressiste...

Le reportage de Cabu s'ouvre sur une vue de la Rhodia, un hasard ?

G. M. : Non ! Besançon en lutte depuis 67 c'était Rhodia : un conflit qui avait marqué car nous avions réussi à le populariser, un conflit qui avait, à Besançon, engendré le groupe Medvedkine, aiguisé un grand appétit culturel chez les salariés et vu s'établir les premières convergences entre ouvriers et étudiants. La presse était aux ordres des patrons, la télé sous le joug du pouvoir gaulliste... et la répression patronale et gouvernementale était violente ; alors grâce à la commission culturelle du CE animée par la CGT, particulièrement par Pol Cèbe, nous avons fait appel à des artistes, à des cinéastes pour faire connaître nos revendications et notre lutte.

Rhodia 67, un tournant pour Georges Maurivard ?

G. M. : La CFDT m'avait demandé de participer à la commission culturelle du CE. Au contact de Pol Cèbe et de ses camarades, j'ai découvert d'autres dimensions de la lutte, dimensions qui se sont retrouvées dans la grève de mars 67 : la lutte ce n'était pas que contre les licenciements, pour les salaires et les conditions de travail, c'était

aussi la lutte pour le temps de vivre, le temps d'aimer, le temps d'une vie de famille, le temps de lire, de se cultiver. Un exemple avec Pol Cèbe nous réclamions l'ouverture de la bibliothèque du CE à 4 heures du matin, à l'arrivée de l'équipe de nuit. C'est donc naturellement que j'ai rejoint la CGT et le parti communiste ; je n'ai pas retourné ma veste, j'en ai mis une qui était plus à ma taille et je suis fier d'avoir participé à une aventure qui a fait que Besançon est la seule ville de province où le Théâtre du Soleil est venu jouer 1789, pour ne donner qu'un exemple de notre travail syndical de diffusion culturelle. C'est aussi dans ce contexte local qu'il faut replacer la lutte des Lip.

Alors Rhodia, un conflit prémonitoire et Lip, le chant du cygne ?

G. M. : On a dit et écrit que Rhodia 67 annonçait mai 1968 et que Lip était le premier conflit qui marquait la fin des Trente Glorieuses. Mais s'il faut un lien entre les deux ce sera pour moi, Colette Magny : en 67 elle crée le Flamenco de Rhodia et en 73 elle vient le chanter dans l'usine Lip occupée. ■ **PROPOS RECUEILLIS PAR**

JEAN-PIERRE BILLOT

POUR ALLER PLUS LOIN

• Pour Lip

- Reportage de Cabu dans *Charlie Hebdo* n° 139 du 16 juillet 1973 encore en vente sur internet.
- *Puisque qu'on vous dit que c'est possible*, film-tract de Chris Marker avec le groupe Medvedkine.
- Portrait de Charles Piaget dans *L'US Retraités* du 16 octobre 2010 supplément à *L'US* n° 700.
- « Les enseignants aux côtés des Lip », voir l'entretien de Monique Simonot (secrétaire départementale de la FEN 25 en 1973, militante SNES) dans la revue *Enjeux* n° 240 de septembre 2015 (correspondance à ua.enjeux@gmail.com).

• **Les Amis de la Maison du Peuple et de la Mémoire ouvrière.** L'intitulé reflète l'activité de l'association. Outre un bulletin régulier elle publie des Cahiers et organise des conférences.

Pour toute correspondance : Les Amis de la Maison du Peuple – 11, rue Battant, 25000 Besançon.

• **Centre Culturel Populaire Palente – Les Orchamps (CCPPO).** Créée en 1959 dans le nouveau quartier bisontin par un groupe d'habitants composé d'enseignants, d'ouvriers, de fonctionnaires, cette association luttait et lutte toujours pour une culture exigeante, accessible à tous et autogérée.

Renseignements

roger.journot.ccpo@orange.fr

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

Comme dit Juliette Greco : « il faut un peu se réveiller »

La déesse Europa est née en Grèce. L'Europe doit tout, ou presque tout aux Grecs. À commencer par le mot crise (*krisis* en grec). La Grèce, les migrants, la période met à mal l'idéal de solidarité européen... L'humanité est comme à la croisée des chemins, les dangers se multiplient. Il est temps de suivre le conseil donné par Juliette Greco dans une interview de septembre 2015 et de se « réveiller un peu ».

La crise grecque : une guerre des démocraties ?

« Souveraineté populaire contre injonction technocratique, nation contre institution, élection contre délégation, référendum contre mémorandum : la crise de la dette grecque prend la forme d'une guerre des démocraties. Un conflit des légitimités politiques qui opposent la Grèce et l'Europe, mais, plus largement, les gouvernements récalcitrants aux recommandations de l'Union européenne (UE), de la Banque centrale (BCE) et du Fonds monétaire international (FMI). La scène est désormais connue. (...)

On aurait cependant tort de n'y voir qu'un bras de fer entre créanciers et débiteurs. (...) En effet, pour le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, "il s'agit bien plus d'une question de pouvoir et de démocratie que d'argent et d'économie". Selon le professeur à Columbia (New York), il est aberrant de demander à une société grecque à genoux des efforts supplémentaires, alors que la cure d'austérité imposée depuis cinq ans reste inopérante. (...)

Le conflit de légitimité est donc flagrant. Car, d'un côté, s'affirme la volonté souveraine d'un gouvernement démocratiquement élu, et de l'autre, se dresse l'impérialité des instances d'une zone euro "qui n'a jamais été un projet très démocratique" poursuit Stiglitz, puisque la plupart des États membres n'ont pas consulté leurs citoyens avant de remettre la souveraineté monétaire de la zone entre les mains de la BCE. (...)

La tragédie de l'Europe est donc manifeste. Deux légitimités s'affrontent. L'une populaire et l'autre médiatisée par les institutions, l'une nationale et l'autre supranationale. »

Le Monde 5 juillet 2015

Les murs de la honte

« Il y a cinquante-quatre ans commençait la construction du mur de Berlin. Quand il s'effondra, en novembre 1989, on annonça l'avènement d'un monde ouvert et fraternel, un monde où les hommes pourraient circuler librement. (...) Résultat : il n'y a jamais eu autant de murs dans le monde. En 1989, on en recensait à peine plus d'une dizaine. Aujourd'hui, on dépasse la cinquantaine, soit plus de 8 000 km de murs bâtis en vingt-cinq ans. (...) Il y a le plus célèbre, qui permet à Israël d'amputer largement des territoires revenant de droit à un État palestinien transformé en confettis. Il y a le plus européen, à Chypre, où la Turquie veille sur son pré carré. Il y a le plus récent, en Hongrie

(encore en Europe), à l'initiative d'un gouvernement qui n'a rien trouvé de mieux pour enrayer le mouvement migratoire en provenance de la Serbie voisine. (...)

Bref, le rideau de fer new-look est devenu le must des relations internationales. (...) Les conflits politiques non réglés, les guerres, les replis ethniques, la montée du djihadisme ont débouché sur une planète où s'érigent des barrières inédites aux effets incertains. Quant à la mondialisation décomplexée et dérégulée, qui devait déboucher sur un monde sans frontières, elle se résume souvent à ce constat sans appel signé Régis Debray : "les riches vont où ils veulent, à tire-d'aile ; les pauvres vont où ils peuvent, en ramant". Parfois même en se noyant. »

Marianne 21 au 27 août 2015

« Laudato Si », l'invitation au changement lancée par le pape François

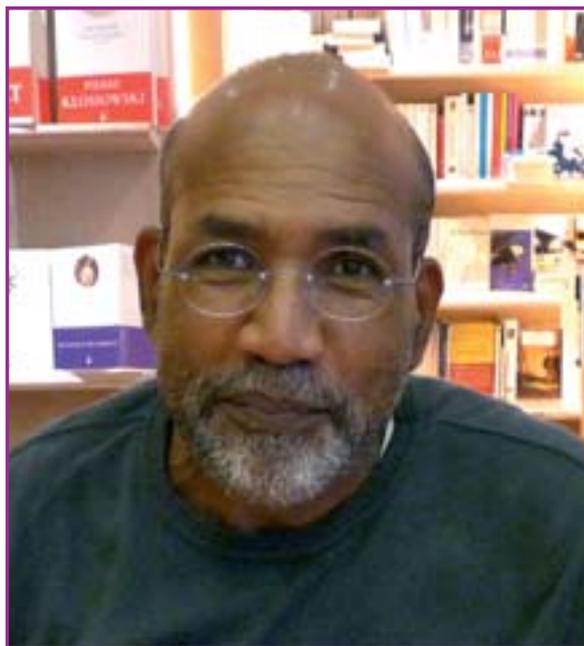
« Laudato si ne se prive pas de relever le "manque de décisions politiques" des sommets internationaux. Le pape y voit "la soumission de la politique à la technologie et aux finances". Et en nourrit une conviction : "il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale." C'est à cette dimension de civilisation que se hisse le texte (...) "nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme en une approche sociale (...)". C'est la même logique qui pousse à l'exploitation sexuelle des enfants ou à l'abandon des personnes âgées qui ne servent pas des intérêts personnels. C'est aussi la logique intérieure de celui qui dit : "laissons les forces invisibles du marché réguler l'économie, parce que ses impacts sur la société et sur la nature sont des dommages inévitables" (...). "Une liberté économique seulement déclamée, tandis que les conditions réelles empêchent beaucoup de pouvoir y accéder concrètement et que l'accès au travail se détériore, devient un discours contradictoire qui déshonore la politique." À cette folie destructrice, le pape oppose le principe du "bien commun" (...) comme "conséquence logique et inéluctable, un appel à la solidarité et à une option préférentielle pour les plus pauvres". »

L'Humanité 19-20-21 juin 2015

HÉRITIER DES CONTEURS CRÉOLES

« Un marqueur de paroles »

La mondialisation uniformise et fait disparaître l'identité et la conscience qu'un peuple a de lui-même : « la mondialité », concept que développent Édouard Glissant et Patrick Chamoiseau, permet la fierté de soi et son histoire, comme l'ouverture et le respect des autres.



© DR

Patrick Chamoiseau

CHANTRE DE LA CRÉOLITÉ



QUELQUES TITRES

Romans : *Chronique des sept misères*, roman suivi de *Paroles de Djobers*, préface d'Édouard Glissant, Gallimard, coll. Folio, 1988 • *Solibo Magnifique*, roman, Gallimard, 1988 • *Texaco*, roman, Gallimard, 1992 • *L'Esclave vieil homme et le molosse*, avec un entre-dire d'Édouard Glissant, roman, Gallimard, 1997 • *Le Déshumain*, grandiose roman, Gallimard, coll. Folio, 2010.
Essais : *Écrire en pays dominé*, essai, Gallimard, 1997 • *Quand les murs tombent ; l'identité nationale hors-la-loi ?*, essai, Galaade éditions, 2007, avec Édouard Glissant • *L'Intraitable beauté du monde – Adresse à Barack Obama*, essai, Galaade éditions, 2009, avec Édouard Glissant.

Patrick Chamoiseau est né le 3 décembre 1953 à Fort-de-France en Martinique⁽¹⁾. Après des études en Métropole, c'est rapidement le retour au pays natal comme travailleur social. Il se consacre à la captation de la parole vivante et à la réhabilitation du créole, langue qu'il a dû abandonner au moment de ses études primaires et publie son premier roman *Chronique des sept misères* en 1986, qui évoque le triste destin des « *djobeurs* », hommes à tout faire sur les marchés de l'île. Après *Solibo Magnifique*, *Texaco* – prix Goncourt 1988 – le fait connaître sur la scène internationale. Son œuvre est marquée par l'imaginaire de la culture créole, la recherche d'une identité martiniquaise et l'invention d'un nouveau style linguistique, un langage accessible à tous et qui contient les valeurs symboliques du créole. Il évoque sa démarche littéraire et son itinéraire artistique dans *Écrire en pays dominé*.

Patrick Chamoiseau est aussi un homme engagé. Il participe en 1989 à la création du manifeste de la créolité, *l'Éloge de la créolité*⁽²⁾. Dans la continuité de la démarche de son ami Édouard Glissant, il cherche à développer le concept de « mondialité » qui traduit une nouvelle conception fondée sur l'ouverture des cultures, la protection des imaginaires des peuples contre la mondialisation.

Mais en ces temps nauséabonds, c'est *Quand les murs tombent. L'identité nationale hors la loi ?* un essai écrit en 2007 qu'il est bon de lire ou de relire et de diffuser : « *Les murs menacent tout le monde, de l'un et l'autre côté de leur obscurité* », écrit-il. Ajoutant : « *Nous demandons que toutes les forces humaines, d'Afrique, d'Asie, des Amériques, d'Europe, que tous les peuples sans État, tous les "Républicains", tous les tenants des "droits de l'homme", que tous les artistes, toute autorité citoyenne ou de bonne volonté, élèvent par toutes les formes possibles, une protestation contre ce mur-ministère qui tente de nous accommoder au pire, de nous habituer à l'insupportable, de nous faire fréquenter, en silence, jusqu'au risque de la complicité, l'inadmissible. Tout le contraire de la beauté* ». ■

MARYLÈNE CAHOUET

(1) Voir les récits autobiographiques : *Antan d'enfance (Une enfance créole, I)*, autobiographie, Hatier, 1990 ; *Chemin d'école (Une enfance créole, II)*, autobiographie, Gallimard, 1994 ; *À bout d'enfance (Une enfance créole, III)*, autobiographie, Gallimard, 2005.

(2) *Éloge de la créolité*, essai, Gallimard, 1989, avec Jean Bernabé et Raphaël Confiant. Réédition en édition bilingue : *Éloge de la créolité / In Praise of Creoleness*, Gallimard, 1993.